



Amiens, le 20 mai 2017

François STANDAERT  
secrétaire départemental  
( 06 10 58 58 99 )

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale de la Somme  
20 Bd d'Alsace Lorraine  
80000 AMIENS

*Objet : Conséquences des annonces présidentielles concernant l'école*

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Notre organisation syndicale a été informée de plusieurs initiatives consécutives à des annonces exprimées pendant la campagne électorale par le candidat devenu Président de la République.

- CP, voire CE1 à 12 dans les REP ou REP + : des enquêtes organisées par les IEN sont en cours pour jauger la capacité à mettre en œuvre la mesure dans les écoles concernées (annonce à la CAPD du 12 mai), des inspecteurs demandent également aux directeurs et aux enseignants de réfléchir à une nouvelle répartition des classes entre les maîtres dès maintenant alors même que les affectations de la phase principale du mouvement n'ont pas encore été entérinées par la CAPD du 23 mai.

- modification des rythmes scolaires et retour éventuel à la semaine de quatre jours de classe : des conseils d'école se réuniraient avec ce point à l'ordre du jour.

Un nouveau ministre vient certes d'être nommé mais aucune annonce officielle n'a été exprimée et surtout, aucun texte ministériel n'a été publié qui concernerait ces deux dossiers.

Que ces deux sujets fassent l'objet de discussions libres et privées, qu'ils fassent couler à flot l'encre de la presse, que des maires prennent position, que des municipalités mettent l'organisation des rythmes scolaires à l'ordre du jour de leur conseil municipal, comme à Amiens par exemple, sont des événements compréhensibles qui s'intègrent parfaitement dans la campagne politique des élections législatives en cours. Mais ces faits ne peuvent pas se substituer à une décision officielle affichée dans une loi, un décret ou une circulaire pour les fonctionnaires que nous sommes.

C'est pourquoi nous nous interrogeons sur le fondement des initiatives prises par l'institution au niveau local qui suscitent la surprise mais aussi l'inquiétude des enseignants qui, comme nous, se posent un certain nombre de questions :

- Comment peut-il être possible que de telles initiatives soient prises en l'absence de tout cadrage national décliné dans un texte ministériel officiel ?

- Les affectations sur les postes et, en particulier celles qui concernent le dispositif « plus de maîtres que de classes » seront-elles autoritairement et arbitrairement remises en cause ?

- D'où viennent les ordres ? Les autorités administratives locales ont-elles maintenant



☰  
SNUDI FO Somme  
26, rue Frédéric Petit  
BP 90723  
80007 AMIENS Cedex 1

[snudi.fo80@yahoo.fr](mailto:snudi.fo80@yahoo.fr)

☎ 03 64 26 50 90

Union Départementale  
Force Ouvrière  
03 22 91 37 10  
(du lundi au vendredi)

toute latitude pour devancer des décisions ministérielles dont la teneur, les modalités et le calendrier ne sont pas encore officiellement connus ?

- N'y a-t-il pas une remise en cause de l'obligation de neutralité en vigueur dans la Fonction Publique ?

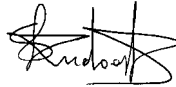
Notre organisation syndicale n'a jamais caché ses réserves sur le dispositif « plus de maîtres que de classes » alors que les effectifs d'élèves dans la majorité des classes doivent être réduits. Les décrets Peillon et Hamon relatifs à la réforme des rythmes scolaires font l'objet d'une condamnation sans appel de la part de notre organisation syndicale depuis 5 ans et Force Ouvrière en demande toujours l'abrogation.

Pour autant, nous ne pouvons pas adhérer à la méthode utilisée qui consiste à ce que des répartitions de classe ou des organisations de la semaine scolaire soient élaborées en l'absence d'un cadrage national précisément et officiellement connu. Cette méthode est dangereuse : elle risque de faire des déçus si les décisions finalement prises ne correspondent pas aux attentes des intéressés, elle ne pourrait qu'exacerber un mécontentement déjà latent chez les personnels qui se démènent chaque jour pour exercer leurs missions dans des conditions de plus en plus détériorées. Cette méthode s'oppose enfin à l'Etat de droit.

Nous demandons par conséquent qu'il soit mis fin à toute mobilisation institutionnelle en rapport avec ces annonces qui, à l'heure actuelle, n'ont pas l'ombre d'un début de fondement officiel et qui, de plus, s'intègrent dans le cadre de la campagne de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire départemental  
François STANDAERT



☰  
**SNUDI FO Somme**  
26, rue Frédéric Petit  
BP 90723  
80007 AMIENS Cedex 1

[snudi.fo80@yahoo.fr](mailto:snudi.fo80@yahoo.fr)

☎ **03 64 26 50 90**

**Union Départementale  
Force Ouvrière**  
03 22 91 37 10  
(du lundi au vendredi)